

Vitogaz France...

À vos côtés au quotidien, Vitogaz France met tout en œuvre pour renforcer la sécurité des installations et assurer la tranquillité des ses Clients.

Vitogaz France met à disposition sur son site vitogaz.com un recueil pratique d'informations générales d'utilisation du gaz propane : le Guide de Sécurité Gaz Propane.

Éthique des affaires, loyauté des pratiques, sécurité de nos opérations et protection de l'environnement, réduction de nos émissions de gaz à effet de serre, les engagements Vitogaz France.



L'ÉNERGIE GAZ PROPANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

Accédez en permanence à l'information depuis votre Espace Client www.espaceclient.vitogaz.com

C'est un espace **sécurisé, pratique et utile, accessible gratuitement** et où vous pouvez, selon les spécificités de votre contrat :

- Passer et suivre vos commandes de gaz
- Déclarer votre déménagement
- Trouver les réponses à vos interrogations sur votre contrat ou tout autre sujet
- Consulter l'historique de votre compte
- Régler en toute sécurité par Carte Bancaire
- Vérifier votre prix du gaz et ses 3 dernières variations
- Gérer votre jauge virtuelle et recevoir l' « alerte jauge basse »

Nous vous rappelons que nos barèmes sont disponibles sur notre site www.vitogaz.com



Compléments d'information, questions, réclamations, nouvelle offre de fourniture de gaz propane VITAZECO ?

CONTACTEZ NOTRE CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE :

Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 et les samedis de novembre à mars, de 9h à 13h.



Par téléphone

0 977 401 101
(non surtaxé)



Par fax

0 825 360 370
(0,15€ TTC/min)



Par l'Espace Client

www.espaceclient.vitogaz.com



Numéro Sécurité

0 977 401 101
(non surtaxé)



24h/24
7J/7

INFOS PRATIQUES À RETROUVER SUR NOTRE SITE

- Le Rapport RSE annuel
- Le Code Ethique
- Le guide d'application de la politique anticorruption
- Le guide de sécurité propane
- La fiche ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)
- Le protocole de sécurité GPL



LA SÉCURITÉ : LE CHOIX DE LA PRÉVENTION

Chaque livraison de gaz propane est l'occasion d'un contrôle :

- **Pour déclencher le 1^{er} plein** : vous devez fournir à Vitogaz France le « Certificat de Conformité - Installation Individuelle de gaz » validé par un organisme agréé (pour les particuliers) ou le « Certificat d'Installation et d'Épreuve » (pour les professionnels).
A savoir : toute modification (y compris changement de chaudière) apportée ultérieurement à l'installation, doit faire l'objet d'un nouveau « Certificat de Conformité - Installation Individuelle de gaz » qui doit être adressé immédiatement à Vitogaz France.
- **Au 1^{er} plein** : le chauffeur-livreur effectue un « Contrôle de Mise en Service » en votre présence, afin de vérifier l'étanchéité de l'installation et sa conformité à la réglementation en vigueur.
- **À chaque livraison** : le chauffeur-livreur vérifie visuellement la conformité de l'installation du réservoir et l'intégrité de ses équipements.
- **Tous les 48 à 72 mois** : une « Inspection Périodique » du réservoir est effectuée par Vitogaz France pour vérifier la conformité de l'installation. La date de la dernière inspection réalisée est disponible dans votre Espace Client Vitogaz.

Rappel : toutes dispositions doivent être prises par le Client pour assurer la sécurité des professionnels amenés à intervenir sur site (condamnation des accès dangereux sur sa propriété notamment).